

La source de la Lanterne et les étangs de la Grande Chaussée

Les champignons et leur protection

Le 24/10/2025 par Daniel Sugny, président de la Société Mycologique du Pays de Montbéliard (S.M.P.M.), membre de la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard (S.H.N.P.M.) et vice-président de la Fédération Mycologique de l'Est (F.M.E.) en charge des aspects environnementaux.

Les clichés sont de l'auteur, sauf indications contraires.

Présentation du site

La source de la Lanterne et les étangs de la Grande Chaussée sont situés dans la commune de La Lanterne-et-les Armonts, en Haute-Saône, dans la région des Mille Étangs, réputée pour la beauté des paysages liée en grande partie à la présence de tous les plans d'eau.

Dans le cadre d'un projet de développement touristique du plateau des 1000 Étangs et d'une perspective de renforcement de l'attractivité touristique de notre territoire, la communauté de communes des 1000 Étangs s'est portée acquéreur de l'étang de la Grande Chaussée en 2018 sur les communes d'Ecromagny et de la Lanterne et les Armonts.

Plan de situation



Plan de situation de la Source de la Lanterne et des étangs de la Grande Chaussée

Aperçu géologique

La Lanterne, affluent en rive gauche de la Saône, prend sa source à 480 m d'altitude dans la commune de la Lanterne-et-les Armonts, à proximité des étangs de la Grande Chaussée. Les épisodes froids de l'ère quaternaire sont responsables de la morphologie de la région. Une vaste calotte glaciaire a occupé la haute vallée de l'Ognon et le bassin de la Lanterne aux périodes froides du Riss et du Würm, modelant les reliefs et déposant après le retrait des glaces des dépôts morainiques de fond et frontaux. Ces formations imperméables ont favorisé la formation des étangs.



Etangs de la Grande Chaussée le 31 octobre 2016



Etangs de la Grande Chaussée le 31 octobre 2016

Différents types d'habitats de la zone présentée

Les bordures d'étangs, au sol nettement acide et parfois paratourbeux, hébergent des bois de feuillus et des plantations de conifères, dans des stations fraîches ou franchement humides. Cette grande diversité induit la présence de champignons à tendance hygrophiles, acidiphiles à très acidiphiles. Une zone de tourbière à sphaignes, proche de la source de la Lanterne, possède une fonge très particulière et à très haute valeur patrimoniale.

Bilan de l'étude des champignons des bords d'étangs

Une étude conduite de 2014 et 2016 par des membres de la Société Mycologique du Pays de Montbéliard (S.M.P.M.) et de la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard (S.H.N.P.M.) a permis la mise en évidence de plus de 400 espèces de champignons, dont au moins une trentaine à haute valeur patrimoniale (espèces de tourbières ou de zones paratourbeuses, espèces dont les effectifs sont en régression, espèces rares à très rares).

Nécessité de la présence de plans d'eau pour les champignons de la zone

La présence de plan d'eau est indispensable pour que les zones humides alentour soient favorables à une fonge à haute valeur patrimoniale hébergeant des champignons acidiphiles et hygrophiles (espèces de tourbière, aulnaies, saulaies, bétulaies sphagneuses ou non, bois humides de feuillus ou de conifères, bordures d'étangs paratourbeuses).

Mise en assec des étangs de la Grande Chaussée

La mise en assec des étangs de la Grande Chaussée a été faite le 24 octobre 2024 et la communauté de commune n'a pas eu le droit de les remettre en eau depuis cette date, ce qui est très préjudiciable à la flore et à la fonge des zones humides alimentées en eau par les étangs.

Espèces menacées par la mise en assec prolongée des étangs de la Grande Chaussée.

Les espèces fongiques hygrophiles observées entre 2014 et 2016 près de la Source de la Lanterne et autour des étangs de la Grande Chaussée, sont **menacées de disparition** depuis la mise en assec des étangs depuis le 24 octobre 2024. En effet, ces champignons liés aux zones humides ne peuvent pas vivre sans la présence des étangs.

Parmi elles, des espèces figurent dans les catégories de menace les plus élevées de la **Liste rouge des champignons supérieurs de Franche-Comté** (SUGNY et al., 2013), les voici :

Catégorie CR (en danger critique d'extinction) : *Russula font-queri*, la Russule saumonée des bouleaux (**cliché n° 1**).

Catégorie EN (en danger) : *Leccinum pulchrum*, le Bolet rude panaché, *Phaeogalera stagnina*, la Phaéogalère des marécages, *Phellodon melaleucus*, l'Hydne blanc et noir, *Russula aquosa*, la Russule aqueuse et *Leccinum holopus*, le Bolet blanc des marais (**cliché n° 2**).

Catégorie VU (vulnérable) : *Inocybe napipes* (l'Inocybe à bulbe en forme de navet), *Russula claroflava*, la Russule jaune noircissante (**cliché n° 3**), *Cortinarius palustris* var. *huronensis*, le Cortinaire palustre, *Hygrocybe reidii*, l'Hygrocybe de Reid, *Leccinum versipelle*, le Bolet à pied floconneux, *Atheniella leptophylla*, la Mycène à lames roses, *Cortinarius speciosissimus*, le Cortinaire rouge fauve (**cliché n° 4**) et *Entoloma turbidum*, l'Entolome à pied strié.

D'autre part, une liste **d'espèces qui déterminent les ZNIEFF** (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) **de Franche-Comté** pour la fonge a été réalisée en 2016 par des mycologues comtois, en collaboration avec la DREAL (SUGNY, CAILLET et al., 2016). Les espèces suivantes, d'une très grande valeur patrimoniale à cause de leur rareté ou de leur écologie particulière, y figurent : *Russula font-queri*, la Russule saumonée des bouleaux, *Amanita betulae*, l'Amanite du bouleau, *Hygrocybe reidii*, l'Hygrocybe de Reid, *Leccinum holopus*, le Bolet blanc des marais, *Rickenella fibula* var. *hydrina*, l'Omphale épingle variété des lieux humides, *Inocybe napipes*, l'Inocybe à bulbe en forme de navet, *Lactarius trivialis*, le Lactaire trivial, *Leccinum brunneogriseolum*, le Bolet rude gris-brun, *Leccinum pulchrum*, le Bolet rude panaché, *Russula claroflava*, la Russule jaune noirissante, *Cortinarius palustris* var. *huronensis*, le Cortinaire palustre (cliché n° 5), *Phaeogalera stagnina*, la Phaéogalère des marécages, *Leccinum versipelle*, le Bolet à pied floconneux, *Atheniella leptophylla*, la Mycène à lames roses, *Phellodon melaleucus*, l'Hydne blanc et noir (cliché n° 6), *Mitruula paludosa*, la Mitrulle des marais, *Cortinarius betulinus*, le Cortinaire du bouleau, *Russula aquosa*, la Russule aqueuse, *Cortinarius speciosissimus*, le Cortinaire rouge fauve et *Entoloma turbidum*, l'Entolome à pied strié.

Demande de la Fédération Mycologique de l'Est

Les membres de la Fédération Mycologique de l'Est déplorent la situation actuelle des étangs de la Grande Chaussée qui sont en assec depuis le 24 octobre 2024. Ils demandent que le nécessaire soit fait au plus tôt pour remédier à cet état de fait, de façon à ce que les milieux humides environnants retrouvent peu à peu leur état initial, sachant que certaines atteintes ne pourront être réparées qu'au bout d'une très longue période.

La perte de biodiversité générée par la période de non remise en eau de ces étangs est sans doute considérable, c'est pourquoi leur remise en eau le plus tôt possible est une nécessité pour sauver ce qui peut l'être de la fonge et de la flore des habitats hygrophiles.

Conclusion

Les dégâts occasionnés sur la fonge du fait de la non remise en eau des étangs de la Grande Chaussée sont énormes, toutes les zones humides des bordures d'étangs n'étant plus alimentées en eau. Le site comportant de nombreuses espèces fongiques à très haute valeur patrimoniale (menacées de disparition ou déterminantes ZNIEFF), il est important que les habitats humides qui étaient alimentés en eau par la présence des étangs retrouvent des conditions qui leur permettent d'exister.

Références

SUGNY D., BEIRNAERT P., BILLOT A., CAILLET M. & M., CHEVROLET J.P., GALLIOT L., HERBERT R., MOYNE G., 2013 - *Liste rouge des champignons supérieurs de Franche-Comté*. Publication commune Fédération mycologique de l'Est, Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés et Société botanique de Franche-Comté. LUNÉVILLE, imprimerie PARADIS, 114 p.

Lien de téléchargement : http://mycofme.free.fr/publications/liste_rouge_franche_comte.pdf

SUGNY D. et CAILLET M. & M (coordonnateurs), BEIRNAERT P., BILLOT A., CERCLEY P., CHEVROLET J.P., GALLIOT L., MOYNE G., 2016 - *Liste des champignons déterminants pour les ZNIEFF de Franche-Comté*. Publication Fédération Mycologique de l'Est, DREAL Franche-Comté et Conseil régional. 58 p.

Lien de téléchargement : http://mycofme.free.fr/publications/liste_champ_znieff_franche_comte.pdf



Cliché n° 1 - *Russula font-queri*, associée au bouleau en bordure des marais. Cliché internet



Cliché n° 2 - *Leccinum holopus*, acidiphile et hygrophile, associé au bouleau.



Cliché n° 3 - *Russula claroflava*, dans les tourbières, mais aussi sous feuillus hygrophiles.



Cliché n° 4 - *Cortinarius speciosissimus*, dans les pessières humides sur tourbe.



Cliché n° 5 - *Cortinarius palustris* var. *huronensis*, spécifique des tourbières à sphaignes.



Cliché n° 6 - *Phellodon melaleucus*, croissant sur le sol acide des forêts de conifères ou mixtes.